

# Échos de la fhcc

ÉDITION DE L'ONTARIO AUTOMNE 2007 – Volume 15, No. 2



**L**es élections ont été bonnes pour l'habitation coopérative. Pour la première fois durant des élections en Ontario, les trois grands partis ont inscrit l'habitation coopérative dans leur programme.

En outre, les coopératives ont reçu l'appui de nombreux candidats, dont plusieurs ministres réélus. **Kathleen Wynne**, la ministre libérale de l'Éducation, a dit dans son bulletin de campagne que les Libéraux étaient « engagés envers une stratégie de logement comprenant des modèles de logement qui font de plus en plus leurs preuves, telle l'habitation coopérative ». **George Smitherman**, **Michael Bryant** et **Madeleine Meilleur** ont profité des activités électorales pour exprimer leur solide appui personnel en faveur des coopératives comme modèles de logement qui créent des collectivités.

Des militants des coopératives de tous les coins de la province ont veillé à ce que l'habitation coopérative retienne l'attention des candidats. Ils ont écrit des lettres et des courriels, ils ont organisé des rencontres avec les candidats, ils ont posé des questions aux candidats pendant leurs activités et ils se sont adressés à eux à l'entrée. Les coopératives d'Ottawa ont été particulièrement actives. En effet, elles ont tenu quatre rencontres avec des candidats, dont une avec le premier ministre **Dalton McGuinty** dans la circonscription d'Ottawa-Sud, qui compte 13 coopératives et plus de 1 000 ménages.

La campagne, coordonnée par la Région de l'Ontario de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC), a mis en évidence deux enjeux importants pour les coopératives d'habitation :

la construction de plus de coops

le retransfert des coops d'habitation

suite [2] ▶

## Les Libéraux de l'Ontario promettent une stratégie de logement abordable à long terme qui englobera les coopératives



1-2

### Dossier

Une stratégie de logement abordable à long terme

3

### Dossier

La réforme du droit des expulsions progresse

4

### Dossier

La Cour appuie une coop et annule une mise sous séquestre

5

### Dossier

Nouvelles coops de l'Ontario : des succès fulgurants

7

### À signaler

Les coopératives rencontrent la CODP; Au Gala des coopératives

8

**Profil du Conseil: Louise Taillefer**

Un centre d'action spécial a été ouvert durant la campagne sur le site Web de la FHCC. Il proposait des ressources et des comptes rendus aux membres pour les aider à participer à la campagne.

Le logement abordable n'est peut-être pas un enjeu électoral de premier ordre comme le sont le financement des écoles selon la confession ou les soins de santé, mais il a profité d'une visibilité croissante pendant la campagne. « La question de réduction de la pauvreté en Ontario a suscité un intérêt considérable, et le logement abordable est presque toujours considéré comme une solution à ce problème », explique **Harvey Cooper**, gestionnaire des relations gouvernementales de la Région de l'Ontario.

« Il était aussi très encourageant de constater que tous les partis s'entendent pour délaissier les solutions de cataplasme et à court terme en matière de logement et les remplacer par des solutions viables à la crise du logement abordable de l'Ontario », poursuit M. Cooper. « Cela correspond exactement à l'une des résolutions adoptées par les membres de l'Ontario lors de l'AGA de cette année et à l'un des messages importants de notre campagne. » Le programme des Libéraux promettait aussi de veiller à ce que « la stratégie renferme une combinaison de logements à but non lucratif et de logements coopératifs ».

Aucun parti n'a appuyé directement le retransfert des coopératives d'habitation, mais les Libéraux, les Conservateurs et les Néo-démocrates se sont tous engagés en quelque sorte à retransférer les coûts des programmes sociaux.

« Nous félicitons les Libéraux de leur victoire », de dire **Amanda Yetman**, présidente du Conseil de l'Ontario. « Nous avons passé beaucoup de temps, depuis quatre ans, à travailler avec le gouvernement libéral à des dossiers importants pour les coopératives d'habitation, et nous avons noué de solides rapports de travail avec de nombreux députés libéraux réélus. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ce travail et de voir les Libéraux concrétiser les engagements qu'ils ont pris pendant la campagne pour la production de plus nombreux logements d'habitation coopérative et sans but lucratif et le retransfert des coûts des programmes sociaux. »

## Dernier sprint pour la campagne de retransfert

PLUS FORT ENSEMBLE



UNIFIONS  
nos coops

C'est en février que le groupe d'experts de l'Examen provincial-municipal doit présenter ses recommandations sur la façon d'assurer l'exécution d'une gamme de services sociaux, dont l'habitation coopérative et sans but lucratif, et l'acquiescement de leurs coûts. « Nous commençons la dernière étape de la campagne », affirme **Harvey Cooper**, gestionnaire des relations gouvernementales de la Région de l'Ontario. « Il reste peu de temps pour démontrer que le retransfert des coopératives d'habitation est la chose à faire. »

La question du retransfert à Queen's Park des services sociaux confiés aux municipalités a été chaudement débattue lors de la campagne électorale. Les trois grands partis ont reconnu qu'il est impossible de poursuivre le financement de ces services à partir d'une assiette fiscale foncière municipale.

En août, les Libéraux se sont engagés à retransférer le coût du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) au cours des quatre prochaines années. Les municipalités souhaitaient que le gouvernement provincial assume la responsabilité financière de ces deux programmes prioritaires. « Cet engagement est de bon augure pour notre proposition de retransfert des coopératives d'habitation », soutient M. Cooper. « L'importance de la question du retransfert durant l'élection et la promesse de transfert du POSPH et du PMO ne peuvent qu'aider notre cause. »

Avant la campagne électorale, le gouvernement libéral a confirmé par écrit à la Région de l'Ontario que sa proposition de retransfert avait été soumise au groupe d'experts de l'Examen et qu'elle serait étudiée sérieusement.

Durant la dernière étape de la campagne, la Région de l'Ontario organisera d'autres rencontres sur le retransfert avec les députés, surtout les députés nouvellement élus, et elle accentuera ses efforts afin de rencontrer les élus municipaux. « Nous estimons que notre proposition est exceptionnelle et qu'elle comporte des avantages évidents pour les municipalités, la province et les coopératives d'habitation », de dire M. Cooper. « Le groupe d'experts de l'Examen se prépare actuellement à formuler ses recommandations. Nous devons donc nous assurer d'avoir l'appui des principaux élus municipaux et provinciaux. Les prochains mois seront très occupés. »

Pour participer à la campagne, veuillez communiquer avec Harvey Cooper (poste 237) ou Simone Swail (poste 239) au 1 800 268-2537. Vous pouvez aussi écrire à [hcooper@chfcanada.coop](mailto:hcooper@chfcanada.coop) ou à [swail@chfcanada.coop](mailto:swail@chfcanada.coop).

À l'AGA 2007, l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et du Logement, Mario Sergio, a annoncé que le gouvernement est prêt à apporter des changements au système d'expulsion.



# La réforme du droit des expulsions progresse

La réforme du droit des expulsions est une priorité absolue des coopératives d'habitation de l'Ontario depuis que les membres réunis à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2003 ont adopté une résolution demandant à la Région de l'Ontario de trouver des solutions pour améliorer le système d'expulsion. Les coopératives s'inquiètent de la lenteur et du coût excessifs du modèle actuel pour elles et ses membres. Elles estiment également que ce modèle n'est pas aussi juste qu'il devrait l'être pour les membres. En 2004, le Conseil de l'Ontario a présenté une nouvelle approche à la province et il tente depuis d'obtenir des appuis politiques.

Finalement, à l'AGA de cette année, **Mario Sergio**, adjoint parlementaire pour le Logement, a annoncé une importante percée. Il a appris aux délégués que son gouvernement se prépare actuellement à effectuer les changements réclamés par les coopératives.

Les principaux éléments du plan du gouvernement sont les suivants :

- la création d'un Tribunal de l'habitation coopérative, rattaché à la Commission de la location immobilière, qui s'occupera des cas d'expulsions des coopératives;
- l'inclusion d'un ensemble commun de motifs d'expulsion dans la législation. Le Ministère collaborera avec la Région de l'Ontario pour valider ces motifs. Les coopératives pourront

utiliser des statuts pour spécifier d'autres motifs d'expulsion, mais ces cas devront être présentés devant les tribunaux;

- la simplification des exigences de la Loi sur les sociétés coopératives concernant le processus interne des coopératives;
- des précisions juridiques confirmant que le Tribunal recommencera l'examen d'une expulsion et qu'il prendra sa décision selon les mérites de chaque cas, sans étudier le processus interne de la coopérative.

Juste avant les élections, le personnel de la Région de l'Ontario a rencontré celui du Ministère pour commencer à établir le détail de ces changements. Les travaux devraient recommencer bientôt maintenant que les élections sont terminées et que les Libéraux ont repris les rênes du gouvernement.

**Dale Reagan**, directeur général de la Région de l'Ontario de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, prévient les gens que le nouveau système d'expulsion ne sera pas mis en œuvre avant un certain temps. « Les représentants du Ministère auront besoin de quelques mois pour terminer leurs travaux, puis il faudra inscrire ces changements au programme législatif du gouvernement », précise M. Reagan. « Toutefois, les progrès sont bien concrets, et nous pouvons espérer la mise en application d'un meilleur système dans l'année qui vient. » ☺



## À l'unanimité, la Cour appuie une coopérative et annule une mise sous séquestre « injustifiée »

### *Le gestionnaire de services sollicite l'autorisation d'interjeter appel*

**L**abourview Co-operative Homes à Chatham a remporté une victoire juridique importante dans sa lutte pour faire cesser la mise sous séquestre et redonner à ses membres le contrôle de la coopérative.

Le gestionnaire de services de Chatham-Kent a mis la coopérative sous séquestre en octobre 2006, au motif que la coopérative avait un « déficit accumulé important et excessif compte tenu des pratiques normales de fournisseurs semblables ». Il s'agit d'un « fait déclencheur » (motifs de mesure) en vertu de la *Loi sur la réforme du logement social* (LRLS).

Dans une décision unanime rendue le 13 août, trois juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont annulé la mise sous séquestre et rendu une ordonnance « déclarant qu'une mise sous séquestre ou une mise sous séquestre et sous gestion de Labourview n'est pas justifiée en vertu de la LRLS et libérant le séquestre ».

Selon la principale conclusion tirée par les juges, le gestionnaire de services n'a pas respecté les conditions de détermination de l'existence d'un fait déclencheur. La Cour a jugé que le gestionnaire de services n'avait pas examiné les « pratiques normales de fournisseurs semblables » avant de conclure que le déficit accumulé de la coopérative était important et excessif, comme l'exige la Loi.

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) a aidé la coopérative à préparer sa cause et a fourni la preuve d'importants déficits accumulés dans des coopératives d'autres secteurs où, comme à Chatham-Kent, les loyers n'augmentaient pas aussi rapidement que les coûts. Nous avons déclaré qu'il s'agissait d'un problème courant découlant du modèle de financement des coopératives et que la seule solution consistait en l'octroi de subventions supplémentaires ramenant à un niveau suffisant le financement de base de la coopérative.

---

**Il faut aussi se rappeler que la demanderesse est une coopérative d'habitation sans but lucratif, exploitée démocratiquement par ses membres... Il ne s'agit pas d'un simple organisme municipal, de sorte que la municipalité doit faire preuve d'une certaine déférence à l'égard de ses décisions...**

---

Le jugement contient des passages encourageants au sujet de la nature démocratique unique des coopératives d'habitation et de la démarche qu'un organisme de réglementation doit emprunter pour administrer les programmes d'habitation en vertu de la LRLS. Selon le jugement, « dans la présente affaire, il faut aussi se rappeler que la demanderesse est une

coopérative d'habitation sans but lucratif, exploitée démocratiquement par ses membres qui, en grande partie, sont ses locataires. Il ne s'agit pas d'un simple organisme municipal, de sorte que la municipalité doit faire preuve d'une certaine déférence à l'égard de ses décisions, déférence manifestement absente à la lumière de la preuve qui nous a été soumise ». La décision indique également que la méthode d'application de la réglementation doit être « conforme à l'objet de la loi, qui est d'aider et de former les fournisseurs de logements, plutôt que de les restreindre ou les punir ».

Pendant les mois au cours desquels le séquestre était responsable de la coopérative, celui-ci n'a pas été en mesure de réduire le déficit. En fait, la coopérative a même engagé d'importants frais supplémentaires en raison de la mise sous séquestre. La Région de l'Ontario de la FHCC travaille maintenant en étroite collaboration avec le conseil d'administration de Labourview pour l'aider à reprendre la direction de la coopérative.

Le gestionnaire de services souhaite interjeter appel contre la décision et en a demandé l'autorisation à la Cour d'appel. La Cour d'appel devrait rendre sa décision sur la demande d'autorisation d'appel avant la fin de l'année. ☺

## Nouvelles coopératives de l'Ontario : des succès fulgurants qui se sont fait attendre...

par Fiona Jackson

Il a fallu moins de trois mois à **Raifessien Housing Co-op** de Sudbury pour obtenir une autorisation dans le but de construire un immeuble de 68 logements sur un terrain voisin. La construction de nouvelles coopératives à Sudbury dans le cadre du Programme de logement abordable semblait peu probable, puisque le financement était limité à 20 000 \$ par logement, ce qui était bien peu comparativement aux besoins réels. Toutefois, vers la fin de juin, la coopérative a appris que d'autres fonds étaient disponibles; la présidente de Raifessien Housing Co-op, **Barb Millsap**, s'est donc mise au travail. Elle a rassemblé une équipe d'aménagement qui comprenait l'entrepreneur ayant construit la



première coopérative. Ensemble, ils ont réussi à soumettre une proposition complète à la Ville avant la date limite du 24 juillet.

« Et puis, bonne nouvelle, le conseil municipal a approuvé notre proposition le 8 août et il l'a soumise à l'approbation du gouvernement provincial », raconte Mme Millsap. « Au début de septembre, nous avons reçu un engagement conditionnel de la province. »

Et la coopérative Raifessien n'est pas la seule. En août, le financement de deux coopératives, soit **Twin Pine Village** de London et **Needlewood Glen** de Waterloo,

a été approuvé, ce qui leur permet d'ajouter 36 nouveaux logements afin de répondre aux besoins changeants de leurs membres. Cette hausse des activités survient après une décennie durant laquelle aucune nouvelle coopérative n'a été construite. Les seules exceptions ont été les coopératives **Blue Heron** et **McLean** d'Ottawa et **Margaret Laurence Co-op** de Toronto qui a construit 16 autres logements.

Mais les choses ont commencé à changer. La pression exercée par la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) et d'autres organismes a poussé le gouvernement de l'Ontario à apporter des changements au programme afin de le rendre plus efficace pour les coopératives. Plus tôt cette année, la province a réservé un certain nombre de logements pour les coopératives et d'autres groupes communautaires à but non lucratif. Grâce à un accord de partenariat conclu entre la FHCC et l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario, le [6] ▶

Ci-dessus : Une image de la coopérative pour les travailleurs du secteur de l'accueil qui verra le jour durant le projet de revitalisation de Regent Park.

À gauche : Raifessien Housing Co-op de Sudbury a été autorisé à construire un immeuble de 68 logements dans le cadre du Programme de logement abordable.



gouvernement a également versé des fonds de préaménagement pour aider des groupes à préparer leur proposition. Le financement de démarrage de la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est aussi avéré très utile.

« Qu'il est excitant d'admirer la reprise de l'aménagement de coopératives après une si longue période d'inactivité », affirme **Dale Reagan**, directeur général de la Région de l'Ontario de la FHCC. « Mais ce départ est assez modeste, et il ne faut pas diminuer la pression exercée sur le gouvernement libéral. Il faut plutôt l'obliger à respecter ses engagements électoraux et à mettre en œuvre une stratégie de logement abordable à long terme qui accordera une place importante aux coopératives. »

Une nouvelle coopérative verra bientôt le jour à Toronto dans le cadre du réaménagement d'un ensemble de logements publics de Regent Park. Grâce au soutien financier d'Unite Here, un syndicat d'employés du secteur de l'accueil, le conseil de fondation travaille avec la **Co-operative Housing Federation of Toronto** sur une coopérative de 12 étages et de 85 logements qui accueillera des employés du secteur de l'accueil du centre-ville ainsi qu'une cuisine éducative et un café.

Une dizaine d'autres groupes de coopératives préparent actuellement des propositions de financement afin d'aménager de nouveaux logements ou de construire une nouvelle coopérative.

À Sudbury, l'équipe de **Barb Millsap** veille à la bonne marche de l'expansion de la coopérative Raifessien et s'assurera que les travaux commencent le 1er mars. « Nous sommes encore en état de choc puisque tout est arrivé si rapidement », conclut Mme Millsap. ☺

# saine gestion

## En réponse à la demande d'inscription de la CSPAAT

Dernièrement, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) a communiqué avec quelques coopératives pour leur demander de s'inscrire auprès de l'organisme. Ces demandes ont été faites à la suite du partage des renseignements contenus dans les bases de données de la CSPAAT et de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Que doit faire votre coopérative si elle reçoit une demande semblable?

La Région de l'Ontario de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) encourage les coopératives à demander une couverture pour ses employés à la CSPAAT, mais une telle demande n'est pas obligatoire. Nous pouvons vous transmettre une lettre de la CSPAAT qui confirme que l'inscription n'est pas obligatoire.

Les coopératives qui ont présenté cette lettre au bureau local de la CSPAAT n'ont eu aucun problème par la suite.

Ensuite, votre coopérative pourrait communiquer avec l'ARC. Cette dernière classe tous les employés à l'aide d'un outil appelé le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Dans au moins un cas, ce problème est survenu lorsque l'ARC a classé une coopérative dans la catégorie des « bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les ensembles de logements sociaux) » plutôt que dans celle des « bailleurs d'ensembles de logements sociaux ». Si votre coopérative a été mal classée par l'ARC, il faut lui demander de corriger son erreur, et vous ne devriez plus recevoir de demandes d'inscription.

La Région de l'Ontario est en contact avec les dirigeants de la CSPAAT qui s'occupent de l'initiative commune avec l'ARC. Ces derniers tentent de résoudre ces problèmes de classement.

Pour de plus amples renseignements sur la couverture de la CSPAAT pour les coopératives d'habitation, veuillez consulter le site Web de la FHCC. Dans la section La gestion de votre coop d'habitation, cliquez sur la rubrique concernant l'assurance de votre coopérative.

## Respect des nouvelles règles sur l'amiante

Tel qu'il a été annoncé dans eALERTE l'été dernier, à compter du 1er novembre, la nouvelle réglementation sur l'amiante oblige tous les propriétaires d'immeuble à déterminer s'il y a de l'amiante dans leurs bâtiments.

Ces règles s'appliquent à toutes les coopératives, peu importe leur année de construction. Les nouvelles coopératives sont moins susceptibles de contenir des matériaux renfermant de l'amiante, mais elles pourraient aussi en avoir. Veuillez consulter l'eALERTE du 13 juillet sur le site Web de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada pour de plus amples renseignements sur les mesures que votre coopérative doit prendre.

Prix écono-coop a préparé une liste de sociétés de conseils en amiante que votre coopérative peut joindre. Veuillez consulter le site Web de Prix écono-coop, au [www.coopcostcutters.com](http://www.coopcostcutters.com), pour de plus amples renseignements.



## Des représentants de coopératives d'habitation rencontrent la CODP

Un document de consultation de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) affirme qu'on trouve de la discrimination dans le secteur du logement locatif, ce qui inclut le logement social. En juin, la CODP a tenu des consultations à la grandeur de la province pour recueillir les commentaires du public.

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) et un certain nombre de militants des coopératives ont pris part aux discussions en septembre, et la FHCC a même présenté un mémoire. Ce document décrivait le contexte du secteur de l'habitation coopérative et portait plusieurs enjeux, dont les suivants, à l'attention de la CODP.

- Le manque de soutien financier pour le logement abordable s'avère l'un des plus grands obstacles systémiques des droits de la personne en Ontario et il engendre de nombreux problèmes relatifs aux droits de la personne pour les coopératives.

- Le respect du « devoir d'accommodement » des personnes handicapées est impossible sans le respect des obligations du gouvernement concernant le financement de ces accommodements.
- Les coopératives de l'Ontario doivent respecter le cadre établi par leurs fondateurs; ainsi, bien des problèmes inquiétants pour la CODP sont en fait imposés aux coopératives.

Le document conseille vivement à la CODP de rappeler « au gouvernement ontarien que le droit au logement doit être soutenu par un programme d'offre prévisible de logements » dans le but de « renverser les pratiques et les politiques municipales qui favorisent le phénomène du “pas dans ma cour” ». Il demande aussi à la CODP de « désigner l'actuelle perte de logements abordables comme un problème de droits de la personne ayant un effet néfaste sur les citoyens les plus démunis de l'Ontario ».

« Nous voulons fortement collaborer avec la Commission pour résoudre ces problèmes relatifs aux droits de la personne », affirme **Karla Skoutajan**, directrice du développement coopératif de la FHCC. « Nous l'avons clairement invitée à communiquer avec nous pour nous informer de toute situation discriminatoire dans le secteur de l'habitation coopérative. »



Le 17 octobre, **John Boyd**, un membre de longue date de la **Woodsworth Housing Co-op** de Toronto, a reçu le prix de collaborateur prestigieux lors de la cérémonie **Co-operative Spirit Recognition Awards** de l'Ontario Co-operative

Dans le but de s'assurer que ces arguments ont été bien entendus, la FHCC a organisé une réunion avec la commissaire en chef, **Barbara Hall**, et d'autres membres de la CODP au début de septembre. « Mme Hall connaît très bien le secteur de l'habitation coopérative, et ses employés semblent avoir compris l'importance des renseignements fournis », explique **Scott Piatkowski**, gestionnaire de **Beechwood Co-operative Homes** de Waterloo. « Ils ont montré un intérêt considérable et ils nous ont consacré beaucoup de temps. »

Vous trouverez une copie de notre présentation dans le site Web de la FHCC au [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop)

## Le Gala des coopératives honore un membre de Woodsworth

Quand **John Boyd** a emménagé dans la coopérative **Woodsworth Housing Co-op** en 1980, il n'a même pas eu le temps de vider ses boîtes avant de se joindre au comité des membres. Une trentaine d'années plus tard, il demeure un ardent défenseur de l'habitation coopérative, tant en paroles qu'en gestes, et cet homme de 94 ans n'a aucune intention de déménager.

Ce rédacteur de profession a commencé la publication du bulletin de la coopérative, *The Woodsworth Weekly*. Il fait d'ailleurs encore partie de l'équipe de rédaction et compte parmi les collaborateurs réguliers.

M. Boyd a récemment reçu le prix de collaborateur prestigieux lors du banquet **Co-operative Spirit Recognition Awards** de l'Ontario Co-operative Association. C'est la coopérative **Woodsworth** qui a présenté sa candidature. **Carol MacEachern**, vice-président du Conseil de l'Ontario, a remis le prix au gagnant.

Louise Taillefer annonce le nom des gagnants du prix des longs états de service du personnel à l'AGA 2007.



Échos de la FHCC est publié par la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. On peut en reprendre des extraits, à condition de mentionner la source : FHCC.

Des articles, des commentaires ou des questions? Communiquez avec Keith Moyer (tél. : 1-800-268-2537 ou courriel : kmoyer@fhcc.ca).

Rédacteur : Keith Moyer  
kmoyer@fhcc.ca  
Conception et impression :  
EGO Creative Solutions  
design@egocreatives.com  
Allegra Print & Imaging  
jim@allegra-ottawa.ca

## Pour information :

Bureau national  
311-225, rue Metcalfe,  
Ottawa (Ontario) K2P 1P9  
Tél. (613) 230-2201  
Télec. (613) 230-2231  
Sans frais : 1-800-465-2752

Région de l'Ontario  
313-720, ave. Spadina,  
Toronto (Ontario) M5S 2T9  
Tél. (416) 366-1711  
Télec. (416) 366-3876  
Sans frais : 1-800-268-2537

## Profil du Conseil

**L**ouise Taillefer a été élue comme représentante au Conseil pour le Nord de l'Ontario lors de l'assemblée générale annuelle 2006 tenue à London. Sa première contribution au secteur du logement abordable remonte à 1991, année où elle commence à travailler dans un ensemble de logements sans but lucratif de Sudbury. En 1996, elle se joint aux **Silo Co-operative Homes**, la dernière coopérative construite à Sudbury avant l'abolition du programme de logement par le gouvernement provincial. En 2001, elle devient chef de bureau des **Palace Place Co-operative Homes** en plus de son travail pour Silo.

En tant que membre du Conseil, Mme Taillefer souhaite notamment accroître la visibilité de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) dans le Nord de l'Ontario et renseigner davantage les coopératives sur les services de la FHCC. « Il faut que les coopératives connaissent l'aide et les services offerts par la FHCC », explique Mme Taillefer. « J'ai souvent constaté que les coopératives que je mets en contact avec la FHCC sont surprises de l'aide qu'elles obtiennent. »

Durant la période de transfert du logement du gouvernement provincial aux municipalités, les coopératives du Grand Sudbury ont élu Mme Taillefer pour siéger au groupe de travail qui a conseillé la Ville sur les problèmes de transfert. Depuis le transfert, elle soutient les coopératives administrées par les municipalités en entendant les appels et en offrant de l'aide lors des réunions des membres.

Mme Taillefer fait aussi du bénévolat dans une résidence de personnes atteintes du VIH. « Depuis neuf ans, je fais partie du conseil d'administration de la Maison La Paix House », raconte-t-elle. « Cette résidence accueille des personnes qui ont contracté le VIH ou le sida. Nous la transformons actuellement en centre de soins palliatifs de dix lits. »

Sa première année comme membre du Conseil a été très agréable. « J'ai découvert que j'aime beaucoup faire partie du secteur des coopératives et accomplir des tâches que je n'effectuerais pas dans une coopérative », déclare Mme Taillefer.

Dans ses loisirs, Mme Taillefer va pêcher ou elle passe du temps avec ses deux petites-filles. ☺